



**NOUVEAU
PACK 3XL**



Une belle idée cadeau à prix cadeau

- Le smartphone : Internet + illico + GSM à 0 F
 - 2 000 F/mois de crédit de communication
 - 10 000 F/mois de forfait Internet Haut Débit de 2 Go
- Le tout sur 6 mois en rechargeant au moins 5000 F/mois**
PACK 3XL, 3 en 1 : Internet + illico + GSM à seulement 72 000 F

INFOS : 112

N°691

du 18
MARS 2014



Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial

Par **Koffi SOUZA**

TOGO: RETOUR AU PAYS

S'il fallait un exemple de la bonne santé retrouvée du Togo, l'attitude de la diaspora togolaise en serait une excellente illustration. Jusqu'à ces dernières années, une grande partie de la diaspora restait crispée à l'égard du Togo et n'envisageait pas de possible retour au pays. Cette attitude était encouragée par l'opposition radicale qui voyait dans les communautés togolaises de l'étranger un réservoir de rancœurs susceptible d'influencer négativement les chancelleries étrangères à l'égard du pouvoir togolais.

La décrispation de la situation politique intérieure au Togo commence à porter ses fruits. De plus en plus de Togolais de l'extérieur cherchent à revenir au pays ou y retournent effectivement. Des Togolais de la diaspora investissent également de plus en plus au Togo notamment dans le secteur immobilier.

Ce flux vers le Togo est encouragé par le Président de la République qui a intégré dans son équipe de nombreux togolais expatriés. Le Chef de l'Etat a également lancé une politique d'incitation au retour.

Le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération a bâti un important programme diaspora. De nombreuses réunions ont été organisées à l'extérieur pour illustrer le nouveau Togo et encourager les togolais de la diaspora à se réintégrer dans la communauté nationale. Des Assises régionales de la Diaspora togolaise, Zone Europe, se sont tenues à Paris sous la présidence de, l'ambassadeur du Togo en France, Calixte Batossie Madjoulba. Celui-ci a précisé que ce rendez-vous vise à concrétiser cette volonté commune de faciliter et promouvoir les investissements au pays, des capitaux et des hommes. Si le terme de diaspora est traditionnellement synonyme de dispersion, il convient de lui donner un nouveau sens grâce à une dynamique de rassemblement des togolais de l'extérieur avec les nationaux de l'intérieur.

P.3 Pour des besoins de clarification, d'harmonisation et de modernisation

Le secret-défense, le blanchiment d'argent, la torture ... sont inscrits dans le prochain code pénal

P.4 Identification et traçage des armes légères

L'Afrique de l'ouest rassemblée à Lomé pour un échange de programmes de marquage



Kofi Esaw, Ministre de la Justice

P.7 Investir dans l'éducation

La solution au chômage

P.3 A la suite de l'appel à candidature

Lentement mais sûrement, la DOSI se met en place

P.3 En application au Code de l'eau

L'Autorité étudie les modalités de la délégation de son pouvoir

moovlove Nos offres pour emballer vos coeurs !

www.moov.tg

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupo **etisalat**

BlackBerry 9220 95 000 F CFA
2 mois d'abonnement BlackBerry offert

Alcatel OT 132 8 900 F CFA + 100 de connexion

HUAWAI G3621L (Double SIM) 11 900 F CFA + 5000 F de crédit offert sans engagement

Alcatel OT 232 9 500 F CFA + 100 de connexion

Alcatel OT 2170 10 000 F CFA + 100 de connexion

HUAWAI G1101 4 500 F CFA + 100 de connexion

Moov no limit



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

Pour des besoins de clarification, d'harmonisation et de modernisation

Le secret-défense, le blanchiment d'argent, la torture... sont inscrits dans le prochain code pénal

Late Pater

L'information est tirée du communiqué final du conseil des ministres du 5 mars 2014 : «les carences relevées dans l'actuel code pénal sont, entre autres, l'absence de définition de certaines infractions, l'absence d'incrimination de nombreuses infractions prévues par les conventions internationales auxquelles le Togo est partie. Il faut, par ailleurs, souligner que l'absence de peines alternatives aux peines privatives de liberté contribue à augmenter la population carcérale dans notre pays. Le projet de nouveau code pénal permettra d'intégrer de nombreux textes sectoriels adoptés de manière éparse, de mettre ainsi fin à la dispersion des textes en matière pénale et de renforcer la cohérence du droit pénal togolais. Le projet de loi portant nouveau code pénal donnera enfin l'occasion à notre pays de moderniser sa justice pénale en adaptant le dispositif légal à l'évolution de la société togolaise». Mais, en réalité, il s'agit de la deuxième version du projet de loi portant nouveau code pénal togolais. Le conseil des ministres du 7 novembre 2012 ayant consacré le terme de «principale innovation» pour indiquer la précision qui prévaut désormais dans les définitions sanctionnant chaque infraction. De quoi renvoyer au musée le vieux code pénal datant du 13 août 1980. Depuis plus de 16 mois, le texte était dans les tiroirs de l'Assemblée nationale.

Aujourd'hui, le Gouvernement retire l'ancienne version et dépose la version actualisée sur le bureau de l'Assemblée. Pour répondre à l'évolution de la société et la typologie des crimes et délits, il s'agit maintenant de maintenir une cohésion dans la hiérarchie des peines et sanctions, d'instaurer la sanction effective, dissuasive et proportionnée des atteintes portées à l'Etat togolais et aux citoyens togolais, dans le respect des libertés publiques. Le prochain code pénal reposera sur une codification faite sur la base du vieux code pénal de 1980, révisé en avril 2000, des dispositions pénales contenues dans diverses lois spéciales adoptées (lutte contre le trafic de stupéfiants et la traite des personnes, protection du patrimoine culturel, concurrence), et des dispositions pénales inscrites dans les codes du travail, de l'enfant, de la santé publique, de l'aviation civile, des impôts, etc. Sans oublier les domaines de la criminalité transfrontalière, des évolutions technologiques et de la protection de l'environnement. Par mesure de cohérence, le futur code révisé l'ensemble des peines et sanctions pénales en vue de corriger les déséquilibres existants.

L'autre acquis est la transposition



Koffi Esaw, Ministre de la Justice

de 38 conventions internationales, portant principalement sur le droit OHADA, les droits de l'homme, le droit des conflits armés, les normes en matière d'armes et de terrorisme, les conventions en matière de lutte contre la corruption et relatives au trafic et à l'usage de stupéfiants et substances psychotropes.

Au rang des intérêts de l'Etat togolais à protéger, le futur code protège les individus et la Nation. Par prévention, il intègre la notion de secret-défense (ou secret de la défense nationale) qui doit renvoyer à des informations intéressant la défense nationale ou la sûreté de l'Etat et auxquelles ne peuvent avoir accès qu'un nombre restreint de personnes, dûment autorisées. Quelque chose de très confidentiel. Dorénavant, l'Etat sera doté de normes destinées à réprimer les atteintes à l'économie nationale : sanctionner la spéculation financière contre la dette souveraine (une pratique de plus en plus répandue), la violation du secret des affaires de l'entreprise, de même que la fraude et les violations des règles en matière d'investissements. La spéculation financière est une opération, ou une série d'opérations, d'achat et de vente de titres financiers (placements, créances, contrats dérivés) et, par extension, monétaires (devises, taux d'intérêt...), sur un marché organisé ou de gré à gré, dans l'objectif d'en tirer un bénéfice grâce à la variation de leurs cours, tout en prenant le risque de variation inverse. Plus est, la nouvelle norme va prévenir et sanctionner tout comportement qui porterait atteinte à la transparence et la bonne gouvernance étatique. Les mutilations volontaires faites aux femmes, le trafic d'organes et d'êtres humains, le trafic d'armes et les atteintes à l'intimité des personnes par l'usage des communications électroniques sont également sanctionnés. Ici, les peines sont révisées pour renforcer leur effet dissuasif. On peut aussi retrouver les dispositions nouvelles relatives

au blanchiment d'argent, à la cybercriminalité, à la mise en danger d'autrui par la commercialisation de produits de nature à porter atteinte à la santé humaine ainsi qu'à la contrefaçon de médicaments. L'un dans l'autre, les réaménagements ont porté le nombre des articles de 670 à 1245. La disposition pénale étant d'interprétation stricte, l'opération de salubrité juridique en vaut la peine dans la mesure où l'impunité est aussi nourrie par l'absence de texte pénal sans ambiguïté.

En rappel, la version 2012 du projet de loi embrassait les infractions comme l'interdiction des crimes rituels et des crimes d'honneur, la protection de la santé publique en matière de médecine traditionnelle, d'assistance médicale à la procréation et d'interruption volontaire de grossesse, ainsi qu'en matière de contraception, la mise en danger de la personne comprenant l'exposition aux risques, les infractions commises par le personnel de santé, le délaissement d'une personne hors d'état de se protéger, l'expérimentation illégale sur la personne humaine, l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse, le trafic d'organes, des tissus, d'ossements, du sang humain et de ses dérivés... la torture, les actes de barbarie, les violences et les menaces. Par exemple, le meurtre est le fait de donner volontairement la mort à autrui et est puni de 10 à 30 ans de réclusion criminelle. Il est puni de réclusion à perpétuité lorsqu'il a été commis dans un but rituel, d'anthropophagie ou en réaction à un comportement perçu comme ayant porté atteinte à l'honneur de la famille. La même réclusion à perpétuité frappe le parricide défini comme le meurtre commis par un descendant sur la personne de ses père ou mère biologiques ou adoptifs ou les ascendants de ces derniers. Une longue définition est réservée à codification de la torture : tout acte

par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite. Le coupable de torture est puni de 5 à 10 ans de réclusion criminelle. Si les faits de torture sont établis, les déclarations ou aveux obtenus par ce moyen sont nuls. Pour leur part, les peines et traitements cruels et inhumains font encourir 3 à 5 ans d'emprisonnement, tandis que le traitement dégradant est punissable de 2 mois à 2 ans d'emprisonnement. Toutes ces peines peuvent évoluer à la réclusion à perpétuité ou à 30 ans de réclusion.

En application au Code de l'eau

L'Autorité étudie les modalités de la délégation de son pouvoir

A son article 107, la loi n°2010-004 du 14 juin 2010 portant Code de l'eau stipule que : «Dans tout ou partie du territoire d'une collectivité territoriale, l'Etat peut déléguer à celle-ci certaines de ses compétences relatives à l'utilisation de l'eau. Cette délégation concerne la gestion du service public de distribution d'eau potable ou l'utilisation de l'eau à des fins agricoles, aquacoles, pastorales, industrielles, touristiques ou de production d'énergie. Elle peut également porter sur l'assainissement, entendu comme le traitement et l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales». Pour remplir cette disposition, le conseil des ministres, réuni le 6 mars dernier, a examiné en première lecture un projet de décret fixant les modalités de délégation de la fonction d'autorité délégente du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif à des collectivités.

Par rapport à la loi du 18 juin 2010 portant organisation du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques, le captage, la production, le transport et la distribution d'eau potable en vue de

A la suite de l'appel à candidature Lentement mais sûrement, la DOSI se met en place

Au Togo, le secteur informel représente plus de 95% des activités économiques en termes de ressources humaines. Malheureusement, il reste un potentiel économique mal organisé avec des animateurs moins lotis financièrement et qui peinent à évoluer vers le secteur formel où ils pourraient mieux s'auto-suffire et contribuer véritablement au produit intérieur brut, donc au développement du pays. C'est donc pour donner une nouvelle orientation à ce secteur envahi sous d'autres cieux que Faure Gnassingbé a créé en 2008, la Délégation à l'organisation du secteur informel, Dosi, dirigée aujourd'hui par Ingrid Awadé qui lance la mise en place effective de la structure.

Par un communiqué daté du lundi 17 mars 2014, la direction de la Dosi rend compte de l'avancement du recrutement de son personnel. En effet, comme l'a stipulé le communiqué, dans le cadre du lancement de ses activités, la Délégation Dosi a lancé un d'appel à candidatures dans la semaine du 24 au 28 Février 2014 dans le quotidien national Togo Presse. Plusieurs postes sont à pourvoir pour permettre à la jeune structure de se mettre au travail. Il s'agit essentiellement de : un attaché d'administration, un responsable administratif et financier, un chargé de communication et relations externes, un chargé de programmes communautaires, un responsable chargé de la législation et des affaires juridiques, un secrétaire de direction et cinq animateurs de projets.

Sur seulement trois jours, il a été enregistré un total de cinq cent quarante-deux (542) dossiers physiques et électroniques à la clôture des dépôts de candidature. Logiquement certains ont été acceptés au vu des profils sollicités et les candidats ont été soumis à un



Ingrid Awadé, Directeur Général de la Dosi

entretien professionnel au cabinet de recrutement Kapi Consult. Après cet exercice, une nouvelle liste de candidats a été retenue pour chaque poste à pourvoir. Et «ces candidats retenus seront contactés par la DOSI au plus tard le mercredi 19 Mars 2014.» indique le communiqué.

A termes, ce sont onze (11) places qui seront pourvues aux huit postes répertoriés. La fin de ce processus de recrutement signifie le début des activités proprement dites de la Dosi.

Rappelons que la Dosi, directement rattachée à la présidence de la République, a été créée par décret présidentiel depuis 2008 et Ingrid Awadé, ancienne directrice des Impôts, a été nommée Directeur Général le 31 janvier 2014.



Bissoune Nabagou, Ministre de l'Equipeement rural

satisfaire les besoins du public, ainsi que l'assainissement collectif des eaux usées correspondantes constituent des services publics placés sous la responsabilité exclusive de l'Etat. A ce sujet, le ministre en charge de l'eau potable et de l'assainissement collectif assure la fonction d'autorité délégente. Toutefois, il peut, par arrêté, déléguer cette fonction à des collectivités territoriales ou regroupements de collectivités territoriales. La délégation de gestion du service peut couvrir différents modes contractuels, à savoir la concession, l'affermage ou la régie, ainsi que toute variante ou combinaison de ces trois modes.

La fonction d'autorité délégente est déléguée à une collectivité territoriale ou à un regroupement de collectivités à leur demande ou sur initiative du ministre chargé de

l'eau dans le cadre de la décentralisation. Lorsque la demande émane d'une collectivité territoriale, elle doit faire l'objet d'une délibération de l'organe délibérant de la collectivité. Lorsqu'elle émane d'un regroupement, elle doit faire l'objet d'une délibération de chacune des collectivités concernées et d'une convention intercommunale ou intercollectivité approuvée par l'organe délibérant des collectivités concernées. L'autorité délégente des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif assume vis-à-vis du public la responsabilité ultime de la gestion, de la maintenance et du développement des installations d'eau et d'assainissement collectif ainsi que, de manière générale, de toute activité nécessaire à leur fonctionnement adéquat.

En cas de faillite dans l'exercice des responsabilités, le ministre en charge de l'eau, après injonction demeurée infructueuse, met fin à la délégation et reprend sa fonction d'autorité délégente. Dans l'exercice de leur fonction d'autorité délégente, les collectivités territoriales bénéficient de l'appui conseil des services déconcentrés du ministère de l'eau.

Au quatrième trimestre 2013

Les coûts des facteurs de production moyennement appréciés au Togo

Jean Afolabi

Selon les chefs d'entreprise, les coûts salariaux sont en légère hausse par rapport à la même période de l'année précédente au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). Quant aux effectifs employés, ils sont ressortis stables par rapport à la même période de l'année précédente, indique la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) dans sa dernière note de conjoncture économique.

Au cours du quatrième trimestre 2013, les coûts des facteurs de production ont enregistré des évolutions contrastées d'un pays à l'autre. S'agissant du carburant, les

prix à la pompe de l'essence super ont baissé de 5,9% au Bénin et de 3,4% en Côte d'Ivoire entre fin septembre 2013 et fin décembre 2013. Les prix sont restés inchangés dans les autres pays. Pour le gazole, les prix en décembre 2013 sont compris entre 538 FCFA au Niger et 792 FCFA au Sénégal.

Concernant le prix du mètre carré (m²) de terrain non bâti en zone urbaine, il se situe autour de 262.600 FCFA au Bénin et 144.800 FCFA au Sénégal, les places les plus chères. Au Mali et au Togo, les prix se situent respectivement à 50.000 FCFA et 33.000 FCFA, tandis qu'au Niger et en Guinée-Bissau, il est de 7.000 FCFA et de 1.325 FCFA.

Le prix du KW/H d'électricité, distribué en moyenne tension, se situe à 153,8 FCFA au Sénégal, soit le prix le plus élevé. Au Bénin et au Togo, qui sont alimentés par le Nigeria, les prix sont fixés respectivement à 86 FCFA et 90 FCFA au cours du trimestre. Les prix de l'électricité sont situés dans une fourchette intermédiaire dans les autres pays.

Le coût du crédit est ressorti en baisse au cours de la période sous revue. En effet, le taux d'intérêt débiteur moyen dans l'Union est ressorti à 7,24% au quatrième trimestre 2013, en repli de 32 points de base par rapport au trimestre précédent.

Au sein de l'UEMOA en 2014

Une hausse modérée des prix des céréales attendue

Au niveau interne, une diminution de l'offre domestique de céréales est attendue. En effet, les estimations du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) indiquent une baisse de 5,6% de la production céréalière de la campagne 2013/2014 dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), induite par le démarrage tardif de la saison des pluies en 2013 et des inondations enregistrées dans certains Etats, notamment au Mali et au Niger. Le niveau de la production resterait cependant supérieur à la moyenne observée au cours des cinq dernières années. Ainsi, une

hausse modérée des prix des céréales locales est attendue en 2014.

Les prévisions tablent sur une hausse tendancielle de 5,0% de la production céréalière au cours des campagnes agricoles 2014/2015 et 2015/2016. Toutefois, compte tenu de la forte dépendance de la production agricole aux aléas climatiques, un scénario pessimiste et un scénario optimiste retenant respectivement une baisse de 5,0% et une baisse de 10% de la production ont été établis.

Outre les hypothèses formulées ci-dessus, les projections des prix en 2014 et 2015 tablent sur la



poursuite, dans les Etats membres de l'Union, de politiques budgétaires axées sur une meilleure qualité des dépenses publiques. Par ailleurs, elles supposent une progression de la liquidité globale en adéquation avec l'évolution de l'activité économique. Elles reposent également sur l'absence de tensions sociopolitiques.

Accès aux services financiers mobiles

Ecobank s'associe à MTN dans 12 pays africains

Les usagers de MTN mobile Money, qui sont aussi clients d'Ecobank dans 12 pays africains, seront bientôt en mesure de retirer de l'argent aux distributeurs automatiques d'Ecobank. Ils bénéficieront également de la possibilité de transférer de l'argent entre leurs comptes MTN mobile Money et Ecobank. D'après un communiqué du groupe bancaire panafricain, ce service qui a été testé au Ghana le mois dernier sera bientôt disponible au Bénin, au Cameroun, en Côte-d'Ivoire, au Ghana, en Guinée Bissau, en République de Guinée, au Libéria, au Congo Brazzaville, au Rwanda, au Soudan du Sud, en Ouganda et en Zambie.

MTN et Ecobank ont décidé de s'associer pour améliorer l'accès aux services financiers mobiles sur le continent africain. Les deux multinationales panafricaines possèdent une vaste expérience dans la fourniture de services financiers dans plusieurs de leurs



marchés, avec un nombre d'abonnés au MTN Mobile Money en hausse de 57,3% à 14,8 millions en 2013. «*Nous sommes en train d'élargir notre coopération à tous les pays dans lesquels nous sommes, ou serons présents mutuellement en Afrique afin de mettre à disposition toute la gamme des services existants, ainsi que d'explorer les possibilités de développement des services financiers mobiles dans ces pays. MTN est particulièrement ravi de cet accord qui s'inscrit parfaitement dans nos efforts continus d'améliorer l'accès aux services financiers pour nos*

clients et plus largement, les communautés dans les pays où nous exerçons nos activités», a déclaré Pieter Verkade, MTN Group Chief Commercial Officer. MTN et Ecobank cherchent également à s'associer dans le développement d'une offre unique d'épargne mobile dans leurs pays de présence mutuelle.

La collaboration avec Ecobank témoigne de l'intérêt renouvelé de MTN d'offrir une expérience client distincte en fournissant des produits et services à valeur ajoutée. MTN Mobile Money permet aux utilisateurs d'effectuer des transferts d'argent locaux et internationaux, d'effectuer des règlements de factures et autres paiements de services, d'acheter des crédits de communication et d'accéder à une gamme de produits financiers mobiles. Au 31 décembre 2013, MTN Mobile Money comptait 14,8 millions d'utilisateurs enregistrés, et était disponible dans 14 pays.

Programme de dons aux microprojets locaux contribuant à la sécurité humaine

Le Japon en double appui sanitaire non-remboursable au Togo

C'est la dernière matérialisation de la coopération entre le Japon et le Togo, à travers la signature de deux contrats de don, hier 17 mars 2014. Et ce, dans le cadre du programme de dons aux microprojets locaux contribuant à la sécurité humaine qui est un volet de la coopération financière non-remboursable du Japon. L'aide financière inscrite audit programme est destinée à fournir un soutien direct aux projets de développement élaborés par des structures communautaires (ONG, collectivités locales, etc.) en faveur de la population vulnérable. La cérémonie a regroupé l'Ambassadeur du Japon, Inoue Susumu, les deux responsables des projets financés, Niang Masse (Directeur exécutif de l'Organisation africaine pour le développement pour personnes handicapées) et Detho André Messan (Directeur exécutif du Centre de coopérative villageoise pour le développement social en Afrique) et le Directeur de cabinet du Premier ministre, Pré Simféitchéou (le ministère de la Santé étant rattaché à la Primature de façon provisoire).

Le projet de construction du magasin et bureaux de la centrale d'achat de produits pour les personnes handicapées, initié par l'Organisation africaine pour le développement pour personnes handicapées, est financé à 55.675.662 francs Cfa. Le magasin de stockage qui va être construit permettra aux structures locales d'avoir à proximité des produits adaptés pour la fabrication des prothèses des personnes handicapées. De quoi amoindrir le coût de fabrication et faciliter, du coup, l'accès aux soins de réadaptation de



La fabrication des prothèses des personnes handicapées, une finalité du magasin de stockage à construire

qualité pour un plus grand nombre de personnes handicapées. Tandis que le projet de construction d'un centre de santé et d'un forage à Gboto Kossidamé dans la préfecture de Yoto, d'un coût de 51.449.331 francs Cfa, est l'initiative du Centre de coopérative villageoise pour le développement social en Afrique. Le centre de santé s'entend un dispensaire et une maternité, pour des soins de proximité. Le forage, lui, apportera logiquement de l'eau potable aux malades et à la population.

Après la signature, c'est le moment pour les officiels togolais de remercier le donateur et promettre qu'aucune difficulté ne portera un coup à la bonne exécution des deux projets. Surtout que, au Togo, les prestataires de services de réadaptation éprouvent d'énormes difficultés pour passer des commandes annuelles et pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels. Une situation due aux retards de positionnement des budgets pour les prestataires publics et/ou de contraintes de plus en plus élevées de la part du Gouvernement pour

les décaissements. Les prestataires privés, eux, font face à la difficulté de disposer de gros montants pour les commandes importantes. «*La mise en place de la centrale d'achat permettra donc de lever toutes ces difficultés en assurant un approvisionnement régulier en fonction du rythme de fonctionnement des membres, mais en négociant dès le départ des tarifs préférentiels auprès des fournisseurs*», a indiqué Pr Napo Koura, le Secrétaire général du ministère de la Santé. Et au plan des structures sanitaires, malgré les efforts consentis pour rapprocher davantage les soins de santé des populations, elles restent insuffisantes.

Du côté du Gouvernement japonais, on souhaite seulement que l'aide apportée contribue à améliorer les conditions de vie de la population togolaise et à renforcer les liens d'amitié qui existent entre les deux pays. Les services sociaux tels que la santé et l'eau potable – éléments clés de développement de tout pays – constituant l'une des priorités du programme d'aide japonaise.

Identification et traçage des armes légères

L'Afrique de l'ouest rassemblée à Lomé pour un échange de programmes de marquage

Le Bureau de Nations Unies pour les affaires de désarmement (UNODA) à travers son Centre Régional pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), avec l'appui financier de l'Union Européenne (UE), organise ce mardi et le mercredi, à l'hôtel Ibis à Lomé, un atelier sous régional sur l'Instrument international de traçage visant à permettre aux Etats de procéder à l'identification et au traçage rapide et fiable des armes légères et de petit calibre illicites. L'atelier, organisé pour les Etats de l'Afrique de l'ouest, regroupera des représentants des gouvernements et des Commissions nationales de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC), ainsi que des experts et des délégués de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao), de l'Union Africaine et des Nations Unies.

S'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de l'Instrument international de traçage des Nations Unies en Afrique, l'atelier vise principalement à renforcer la capacité de ces Etats dans

l'utilisation des meilleures pratiques pour la mise en place d'un programme national de marquage d'armes. Il servira aussi, d'après un communiqué de l'UNREC, de cadre d'échange et de partage d'expériences pour les participants sur les pratiques et les défis liés au marquage des armes, à la tenue des registres et à leur traçage. En rappel, plusieurs Etats de l'Afrique de l'Ouest ont déjà des programmes de marquage des armes et cette formation sera également l'occasion pour ces Etats de partager leurs bonnes pratiques et leurs expériences avec les autres de la sous-région. Dans le cadre de ce projet d'assistance conjointe ONU-UE, des machines de marquage d'armes seront fournies à trois pays de l'Afrique de l'Ouest. Des formations sur l'utilisation de ces machines suivront en mars et avril 2014, précise le communiqué. Il est attendu qu'à l'issue de cet atelier, les gouvernements de la sous-région soient mieux outillés pour mettre en œuvre l'Instrument International de Traçage; et que dans leurs rapports nationaux sur



la mise en œuvre du Programme d'action, des informations sur la mise en œuvre dudit instrument soient incluses.

Adopté en 2005 par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Instrument international de traçage a été établi pour appuyer le Programme d'action des Nations Unies (PoA) sur les armes légères et de petit calibre. Ensemble, le Programme d'action et l'Instrument international de traçage constituent un cadre global pour aborder le problème du commerce illicite des ALPC. Conformément aux dispositions de l'Instrument international de traçage, les Etats se sont engagés à marquer et à tenir des registres des ALPC sous leur juridiction. Les Etats ont également convenu de coopérer en matière de traçage des ALPC.

FOOTBALL/

Anges FC, la valse des entraîneurs se poursuit

Alors qu'il se faisait une joie de pouvoir continuer avec les Anges FC de Notsè dans le cadre du championnat national de première division, le belge Jean François Losciuto vient d'être remplacé à son poste par un ghanéen nommé Salli Ahmed Salim, a-t-on appris en milieu de la semaine dernière.

Construire dans la durée. Les dirigeants d'Anges FC ne connaissent pas cette règle d'or qui pourtant régit le football. Champion du Togo de la première division saison 2012-2013, Anges FC et ses dirigeants ont dû se séparer du coach ivoirien Olivier Yaro qui les a conduits au sacre pour manque de Licence C de la Confédération Africaine de Football, sésame obligatoire pour coacher en compétitions africaines.

Et pour le remplacer, le belge Jean François Losciuto a été recruté pour conduire le club en Ligue des Champions et en championnat. Mais la défaite de 1-3 enregistrée à Aba en match aller du tour préliminaire de la Ligue des champions, malgré une victoire de 2-1 à domicile va finalement précipiter le sort du belge.

Les dirigeants de Anges FC, «en véritables besaciers», qui reprochaient au belge et au reste du staff technique la gestion des sept dernières minutes pendant lesquelles les Nigériens ont inscrit trois buts ont tranché en «limogeant» Jean François et son adjoint Olufadé Adekamni. Mais à la différence du premier qui est «promu» –terme pompeuse-



ment utilisé par le Manager du club, dit-on directeur technique, le second, lui, a été purement et simplement remercié.

Selon, les indiscretions, la décision des dirigeants du club a été ressentie par le Belge comme une humiliation. D'autant, qu'il n'avait jamais pensé se retrouver dans une telle situation même après l'élimination. « Bien entendu que je vais continuer avec Anges. Je ne suis pas venu seulement pour la Ligue des Champions. Nous avons un partenariat entre mon académie Master

Class Foot Philippe Léonard où je suis moi-même Directeur technique et les Anges FC durant 6 mois. Nous aurons à travailler ensemble sur différents projets afin de professionnaliser ce jeune club et renouveler si possible cette durée pour travailler dur afin de gagner encore une fois encore ce championnat », expliquait-il en février dernier.

Aujourd'hui, Jean François Losciuto fait contre mauvaise fortune bon cœur en acceptant de prendre le poste de directeur technique pour

lequel il n'est même pas sûr d'avoir des moyens. « Je suis devenu leur Directeur technique pour des raisons plus pratiques car je vais voyager en Europe afin de finaliser des rendez-vous avec certains clubs pour permettre à nos joueurs d'aller passer des tests. Mon rôle de directeur technique sera bien entendu de m'occuper sur le plan sportif avec le nouveau coach et je pourrais voyager plus facilement », déclarait Jean François Losciuto il y a quelques jours à nos confrères de togofoot.info.

FOOTBALL/

Nigéria : Les primes des joueurs au mondial dévoilées

Le problème des primes à la Coupe du monde semble réglé au Nigeria. Dans le cadre du budget de la Fédération, soumis cette semaine au Parlement, chaque joueur empocherait 10.000 dollars pour chaque victoire en phase de groupes. Une victoire en huitième de finale leur vaudrait un bonus de 12.000 dollars, 15 000 en quart de finale, 20,000 dans la demi-finale et 30,000 en finale.

C'est au total un budget de deux milliards de nairas (un peu plus de 12 millions de dollars) qui a été soumis au parlement par la fédération pour le financement de la campagne des Super Eagles en Coupe du monde de la Fifa, Brésil 2014.

Plusieurs hommes d'affaires nigériens se seraient également manifestés pour récompenser les Super Eagles en fonction des résultats enregistrés au Brésil. Mais toutes les promesses similaires faites après la victoire à la CAN 2013 en Afrique du Sud n'ont pas toujours été honorées et les joueurs restent en attente.

Toutefois, mercredi 5 mars dernier à Atlanta aux Etats-Unis, le gouvernement de l'État de Cross River a matérialisé sa promesse d'octroi d'une parcelle de terrain à chaque joueur champion d'Afrique et à chaque officiel.

À l'issue du match amical contre le Mexique ce jour-là, le président de la Fédération nigérienne de football, Aminu Maigari a, au nom du gouverneur de l'Etat de Cross-River, Liyel Imoke, remis un titre foncier à chaque personne concernée présente.

FOOTBALL/

Sochaux-Renard : "Il n'y a pas que le Maroc"

Annoncé proche de prendre les rênes de la sélection marocaine, Hervé Renard s'est expliqué sur le sujet sur le plateau de Canal+.

Invité du Canal Football Club ce dimanche, Hervé Renard a évoqué les rumeurs le liant à la Fédération marocaine pour le poste de sélectionneur. L'occasion pour l'actuel entraîneur de Sochaux, avec qui il lutte pour le maintien en Ligue 1 d'indiquer qu'en qu'à de relégation, il ne manquerait pas nécessairement de pistes.

"Déjà, j'ai un contrat avec Sochaux jusqu'à la fin de la saison et j'espère qu'on va se maintenir. J'ai dit que je ne resterai pas en Ligue 2", a indiqué l'ancien sélectionneur de la Zambie, avant de poursuivre : "J'avais signé avec mon agent en 2013 (après son départ de la Zambie, NDLR) et on a eu des contacts avec le Maroc. Mais depuis, il y a eu beaucoup de péripéties à la Fédération et ils sont dans une situation qui s'étend (...). C'est une piste éventuelle, mais il n'y a pas que le Maroc. Ce qui est certain, c'est que j'aurais du travail la saison prochaine."

Pour rappel, Youssef Hajjoub, l'agent de Renard avait indiqué à la mi-février que son client était "la priorité du Maroc" et "devrait être choisi comme sélectionneur dès que le nouveau président de la Fédération marocaine de football (FRMF) sera en place." Sauf que pour l'heure, l'instance dirigeante marocaine est toujours en proie à une crise institutionnelle et sans président à sa tête. Des "péripéties" loin de rassurer Renard, qui pourrait donc privilégier d'autres pistes.

La FIFA étend des sanctions prononcées par la FFA contre des joueurs anglais

La FIFA a indiqué lundi avoir étendu au niveau mondial les sanctions pour manipulation de matches infligées par la Fédération Australienne de Football (FFA) à deux joueurs anglais.

Les deux joueurs, Reiss Michael Noel et Joe Nigel Woolley, avaient déjà écopé d'une suspension initiale imposée par la FFA le 23 septembre 2013 à la suite de l'ouverture d'enquêtes pénales par la police de l'État de Victoria, et ces sanctions ont été étendues au niveau mondial par la FIFA le 30 octobre 2013 conformément aux articles 78, al. 1c et 136ss du Code disciplinaire

de la FIFA.

Les deux joueurs ont depuis été inculpés pour délit pénal (comportement et aide à un comportement qui fausse ou fausserait les résultats d'un pari relatif à un événement ou à l'éventualité d'un événement) le 6 décembre 2013. Après cette condamnation, la FFA a engagé des procédures disciplinaires et a décidé par la suite de sanctionner les deux

joueurs en leur infligeant une suspension à vie de toute activité liée au football.

Le président de la Commission de Discipline de la FIFA a décidé d'étendre ces sanctions au niveau mondial conformément aux articles 78, al. 1c et 136ss du Code disciplinaire de la FIFA.

Les décisions prises par le président ont été dûment notifiées le 14

mars 2014 aux associations membres et confédérations concernées.

Dans le cadre des mêmes enquêtes pénales menées par la police de l'État de Victoria, deux autres joueurs anglais et un officiel australien restent soumis aux suspensions imposées par la FFA qui ont été étendues par le président de la Commission de Discipline le 30 octobre 2013.

JEUX D'HIVER 2022

Cinq villes requérantes soumettent leur dossier en vue de l'organisation

Les villes requérantes de Cracovie (Pologne), Oslo (Norvège), Almaty (Kazakhstan), Lviv (Ukraine) et Beijing (Chine)* ont toutes remis au Comité International Olympique (CIO), à la date limite fixée au 14 mars 2014, leur dossier de demande de candidature à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2022.

Les dossiers de demande de candidature, qui constituent la première phase de la procédure de candidature et la base d'une première analyse technique, donnent au CIO un aperçu du projet de chaque ville et de sa vision pour les Jeux.

Ces dossiers vont maintenant être étudiés par un groupe de travail désigné par le CIO, qui soumettra ensuite un rapport à la commission exécutive du CIO (CE). Cette dernière décidera lors de sa réunion en juillet lesquelles de ces cinq villes seront acceptées comme villes candidates et accéderont ainsi à la deuxième phase de la procédure

de candidature. Une fois cette décision prise, le rapport du groupe de travail sera publié sur le site web du CIO.

Les villes requérantes peuvent rendre leur dossier public et le publier sur leur site web à compter du 15 mars.

Comme les Jeux Olympiques constituent un projet exceptionnel dont la taille, l'envergure et la complexité en font typiquement le plus grand événement qu'une ville peut entreprendre d'accueillir, le CIO prête assistance aux villes candidates de diverses manières, notamment sur le plan financier et par l'intermédiaire d'un vaste programme

de transfert de connaissances.

Le CIO met ainsi à la disposition des villes candidates un volume important d'informations et de connaissances à travers sa plateforme de gestion des connaissances sur les Jeux Olympiques (OGKM), laquelle regroupe documentation diverse et avis d'experts; des ateliers de travail et l'observation personnelle des éditions précédentes sont en outre prévus. Les cinq villes requérantes pour l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2022 ont toutes participé au programme d'observation mené le mois dernier durant les Jeux d'hiver à Sochi. Ce programme permet aux villes d'appren-

dre des meilleures pratiques des hôtes précédents et d'adapter les leçons tirées à leur contexte particulier.

Une fois la ville élue, le CIO continue de soutenir le comité d'organisation local (COJO) à travers son programme de gestion des connaissances (OGKM) ainsi qu'à l'occasion des visites régulières de sa commission de coordination et de ses experts, qui guident les organisateurs à mesure qu'ils mettent leur projet en œuvre. Tous les frais liés au CIO (pour le logement, le transport ou autres) sont entièrement couverts par le CIO, comme c'est le cas durant les Jeux proprement dits.

REPERES

Et pourtant les visites techniques sont obligatoires

Un accident de route est survenu à Défalé, dans la montagne, à cause de la surcharge et du système de freinage défaillant au cours de cette semaine.

Le véhicule a quitté Sokodé pour Dapaong, mais n'est pas arrivé à destination comme d'habitude. Pour un bus de 15 places, ce sont plus de 26 passagers qui y ont été pris en plus d'une montagne de bagages entassés en haut du véhicule. Dans un tournant à Defalé, les freins ont lâché le chauffeur et il n'a pas pu échapper le flanc de la montagne et c'est le chamboulement. Bilan : 5 morts et 21 blessés : 10 personnes sont dans un état grave et sont internées au centre hospitalier de Kara. Nous l'écrivons chaque jour dans nos colonnes, mais c'est comme si rien n'est fait pour trouver une solution idoine aux problèmes de surcharge et de la visite technique des voitures de transports en commun. C'est le lieu d'en appeler aussi à la vigilance des forces de l'ordre pour qu'elles veillent au grain sur les routes togolaises. Notons que le 23 février 2014, un accident s'est également produit à Defalé et qui a causé la mort de 19 personnes

GTA-C2A veut aider les journalistes

Avec GTA-C2A, les journalistes du Togo peuvent enfin parler d'assurance. Et pour cause, cette institution donne l'opportunité aux hommes des médias sans distinction de sexe, de profiter d'une assurance soit individuellement ou collectivement en cas de certains sinistres. C'est du moins, ce que rend public, l'Union des Journalistes Indépendants du Togo UJIT dirigé par Crédo Tetteh.

Selon M. Tetteh, c'est une opportunité reçue après négociation avec la direction de cette institution d'assurance sur la "Sécurité et Protection des Journalistes et Professionnels des médias du Togo". Suivant cette police assurance, les journalistes et professionnels des médias bénéficiaires ont trois (3) possibilités, notamment un capital en cas de décès accidentel, un capital en cas d'invalidité permanente et un capital pour le traitement des blessures par suite d'accidents. Les coûts annuels de ces assurances varient entre 16.000 et 25.000francs Cfa. "C'est une très bonne nouvelle pour les journalistes qui courent beaucoup de risques dans l'exercice de leur profession et qui roulent pour la majorité sur des deux roues." s'est exclamé un journaliste, visiblement ému de cette coopération avec Gta-C2a.

Les étudiants dans l'entrepreneuriat

Un forum d'échange d'expériences a regroupé les jeunes entrepreneurs, directeurs de sociétés et étudiants ce mercredi 12 mars 2014 à Lomé. Une initiative de Uk and Partners. Les étudiants des universités du Togo ont besoin de conseils et d'appuis pour entreprendre quelque chose et ne plus toujours attendre le gouvernement, c'est ce qui a motivé les organisateurs de ce forum d'échange. Après l'ouverture du forum par le ministre de l'enseignement supérieur, Octave Nicoué Broohm, Epiphane Comlan N. Yakpey, Claire Nagnimari, Eric Late et Steven Amouzou Folligan, des entrepreneurs, ont partagé leurs expériences avec les étudiants. Epiphane Comlan Yakpey a, au cours de sa présentation, incité les étudiants à l'entrepreneuriat, parce que le marché de l'emploi est saturé. "Je suis fils de paysan, mon village est situé à 150 kilomètres de Lomé. Mon premier métier était l'enseignement, mais avec mon désir et mon ambition j'ai changé de métier. Un entrepreneur doit être imaginatif et attentif", a-t-il témoigné. Une patronne de restaurant, Mme Claire Nagnimari a tenu en haleine l'assistance avec son ambition et dynamisme. "Après mon Bpec, je n'ai plus les moyens de continuer mes études. Je me suis lancée dans la restauration. Aujourd'hui, j'ai créé mon propre entreprise et je gère 15 salariés" a-t-elle déclaré. La ministre des sports, Mme Angèle Amouzou Drakey, a ensuite convié les étudiants à cultiver l'excellence et à invité les jeunes filles à la persévérance dans le travail. Le forum s'est poursuivi avec les échanges de questions et réponses.



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA

Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

«Togo, démocratie impossible ?» de Jonas Siliadin

Togo, démocratie impossible ? est le livre politique sur la crise socio-politique togolaise, à paraître aux Editions Hamattan, que publie Jonas Komlan Siliadin, un ex-militant du RPT. Le livre dont certaines feuilles sont publiées dans l'hebdomadaire Le Correcteur, porte sur le problème de l'alternance au régime des Gnassingbé et fils qui régissent le Togo depuis plus de quarante ans.

Préfacé par Tino Doglo Agbelenko, un des militants du 05 Octobre 1990, le livre porte un regard critique sur les stratégies de l'opposition et tente des solutions d'approche pour une issue

démocratique. Le livre doit paraître dans les tout prochains jours.

"Malgré son titre, ce n'est pas un livre politique, c'est un livre citoyen. J'ai souhaité qu'il permette à chacun d'entre nous, à commencer par moi-même, de s'interroger sur sa part de responsabilité dans la situation actuelle de notre pays et de se décider à agir pour renforcer les chances de notre Togo chéri à se construire comme une république moderne et une démocratie modèle", écrit l'auteur sur sa page Facebook.

Pour lui, le théâtre togolais est par trop manichéen, il est donc

difficile dans ce cas d'obtenir l'alternance si l'un et l'autre des camps sont viscéralement accrochés à leurs territoires. Il propose donc des solutions dites "œcuméniques". Ce qui n'étonne pas quant on connaît le parcours de l'auteur.

«L'œcuménisme politique part de deux idées simples : première idée : il est impossible de faire progresser notre pays si les Togolais se rangent de part et d'autre d'une espèce de ligne Maginot assidument entretenue, si pouvoir et opposition s'ignorent continuellement, trouvant tout moyen pour refuser de travailler

ensemble. Deuxième idée : pour bâtir un pays prospère et pérenniser le progrès dans tous les domaines, il ne suffit pas que nous acceptions de travailler ensemble ; encore faut-il que nous soyons capables de surmonter les difficultés qui peuvent survenir et décidés à continuer à avancer ensemble quelles que soient les péripéties»

Agé de 41 ans, et résident en France, Jonas Komlan Siliadin est responsable du Contrôle permanent pour l'Europe chez Carrefour Banque, et maître de conférences associé à l'Université de Paris Est-Marne-La-Vallée.

Musique

Fifi Rafiatou en sonneries pour mobiles

La chanteuse Fifi Rafiatou commercialise une centaine de sonneries téléphoniques issues de sa discographie sur la plateforme iTunes Realtones (applications dédiées aux smartphones Apple et Android).

La société Believe Digital, premier acteur européen de distribution et services numériques, est chargée de la distribution en association avec Gladstone Koffivi Sah, le producteur de l'artiste.

Il s'agit d'une aubaine financière pour cette artiste, vu la clientèle télécom existante.

Fifi Rafiatou de son vrai nom Djariatou ADJAYI est une des artistes importantes de la chanson togolaise. Elle était populaire dans les 1980-1990, mais elle est quelque peu reléguée au second plan aujourd'hui.

De 1985 aux années 2000, elle tourne avec beaucoup de succès, en représentant la chanson

togolaise dans de nombreux pays tels que l'Allemagne, la France, le Sénégal, le Congo, le Gabon, la Côte d'Ivoire, l'Italie, la Hollande, la Suisse, la Libye, la Belgique, le Bénin, le Ghana, la Corée, le Burkina, les U.S.A., le Maroc ...

Elle a aujourd'hui à son actif plusieurs albums et fait partie de l'une des rares artistes à imposer son art au-delà des frontières du Togo.



Histoire

Pour le caoutchouc, il y avait aussi la France coloniale !

L'histoire rattrape toujours, même si on essaie de cacher les vérités odieuses au public, même si on essaie de la réécrire. Ce qui a été a été, même si on essaie de réécrire ou de camoufler. La France vient d'être rattrapée par son passé colonial par la publication d'un document inédit et exceptionnel, une œuvre des éditions du Passager clandestin : Le rapport Brazza.

Il s'agit d'un rapport explosif sur l'exploitation du caoutchouc rouge. Lequel rapport a été enterré par le Ministère aux colonies en 1907. Le passager clandestin vient de le publier pour la première fois, parce qu'il mettait violemment en cause sa gestion coloniale. Ce document est le fruit des données recueillies entre juin et septembre 1905 par Pierre Savorgnan de Brazza, au cours de son ultime mission au Congo français. Ce document, accompagné de nombreuses autres archives inédites, fait l'objet d'une présentation détaillée par Catherine Coquery-Vidrovitch, professeure émérite de l'université Paris-Diderot, historienne de l'Afrique et de la colonisation.

À travers cette publication, le passager clandestin met à la disposition de tous les historiens de la colonisation, de tous les enseignants et plus généralement de tous les amateurs d'histoire un

document fondamental pour appréhender les enjeux, les pratiques et les prolongements de l'histoire coloniale européenne du tournant du XXe siècle.

Comment en est-on arrivé à cacher un rapport pourtant commandité par le gouvernement français ?

En 1903, le journaliste britannique Edmund Morel entreprend de lancer une campagne européenne contre les abus du « caoutchouc rouge » (sanglant) de l'État indépendant du Congo, le futur Congo belge, alors soumis au pouvoir discrétionnaire de Léopold II, roi des Belges. Côté Congo français, les abus sont réputés moins criants.

Néanmoins ils sont assez réels pour provoquer quelques remous dans la presse et au parlement au cours de l'année 1904-1905. En 1905, pour tenter de faire taire les rumeurs et calmer l'impatience des autres puissances coloniales de la région, les autorités françaises se sentent obligées de dépêcher sur place une mission d'inspection.

Telle est l'origine de la dernière mission en Afrique de Pierre Savorgnan de Brazza, partie le 5 avril 1905 de Marseille, qui entraîna la mort de l'explorateur, le 14 septembre 1905, à l'escale du retour à Dakar.

Le rapport qui fut rédigé par le



ministère à partir des archives de la mission, jugé explosif, ne fut jamais publié. Il fut oublié et on le crut perdu...

Le rapport Brazza met en lumière un système inefficace, coûteux pour l'État et surtout à l'origine d'abus massifs et intolérables. Il montre le

poids exercé par les intérêts privés sur la politique coloniale. Il prouve que l'administration française ne pouvait ignorer ces dérives, qu'elle les tolérait et que, dans une certaine mesure, elle les couvrait.

Le rapport Brazza, Prix : 19 € TTC, 320 pages

Investir dans l'éducation

La solution au chômage

En Afrique subsaharienne, un emploi stable, bien rémunéré, reste souvent un rêve inaccessible, même pour les jeunes instruits, selon un rapport de l'Organisation internationale du travail

Etonam Sossou

Un rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) analysant les résultats d'enquêtes menées dans huit pays d'Afrique subsaharienne montre que si les taux de chômage augmentent avec

le niveau d'éducation, ce sont les jeunes gens les moins instruits qui sont désavantagés en termes de salaire et d'accès à un emploi stable. Les moins éduqués ont plus tendance à être des travailleurs indépendants ou à accepter des salaires inférieurs. Dans tous les

pays étudiés sauf un – le Malawi – plus le niveau d'éducation d'un jeune est faible, moins ce jeune est susceptible d'être au chômage.

Parmi les diplômés de l'université, le chômage est un problème grandissant, parce que l'offre de main-d'œuvre qualifiée



hommes en Afrique subsaharienne ». En Afrique subsaharienne, pour des millions de jeunes, même les plus éduqués, un emploi stable et bien rémunéré est un rêve inaccessible. L'informalité et l'emploi vulnérable demeurent une réalité pour l'immense majorité des jeunes travailleurs dans la région, indique le rapport. «L'absence de perspectives d'emploi sûr, associée à une meilleure éducation, l'accès aux technologies modernes et l'exposition aux avantages supposés des économies développées, créent un risque de frustration au sein de la jeunesse», ajoute le rapport. «Ce qui, par ricochet, peut aboutir à des troubles politiques et des expatriations.»

En moyenne, plus de 50 pour cent des jeunes des huit pays travaillent, mais la qualité de l'emploi est souvent médiocre, les jeunes ont donc du mal à tirer le meilleur parti de leur potentiel économique.

Le bail de motos

Un investissement rentable

C'est un système selon lequel le propriétaire de la moto taxi et le conducteur s'entendent sur une somme fixée que ce dernier doit verser dans un délai fixé (généralement deux ans). Cette somme équivaut souvent au double du prix d'achat de la moto, soit, six cent cinquante mille (650.000) ou sept cent mille (700.000) francs CFA. Après le remboursement de la somme le conducteur devient le propriétaire de la moto. Mais certains conducteurs après s'être jetés à l'eau n'ont trouvé que malheur et déception.

Luc, 26 ans, est aujourd'hui propriétaire de 3 motos grâce à ce système. « Cela fait trois ans que je suis zémidjan. J'ai commencé à Tsévié quand mes études ne marchaient plus. La première moto que j'ai acquise est une Mate 50. Je l'ai payée au propriétaire au bout d'un an et demi à neuf cent mille (900.000) francs CFA. A ce prix, c'est un cadeau ! Je plaisais bien au propriétaire, sinon je devais payer plus » raconte t-il. Au fur et à mesure qu'il faisait les comptes, il mettait quelques économies de côté. Et à la fin du remboursement, il s'est acheté une Sanya 125 à trois cent soixante quinze mille (375.000) francs CFA. «Celle avec laquelle je roule, c'est ma troisième. Les autres je les ai confiées à des proches qui me font des comptes. Ce n'est pas facile. Comparativement à d'autres, j'ai eu de la chance », avoue t-il.

A Tokoin Forever, Kossi, 30 ans quant à lui n'est qu'à sa première année d'expérience. Il est mécanicien auto de formation. Par manque de moyens pour obtenir

son diplôme de fin de formation, il devient taxi-moto. «Il me reste six mois pour arriver au bout de mes peines. Je devrais payer au propriétaire de la moto sept cent mille (700.000) francs CFA. Il ne me reste que deux cent mille», dit-il avec soulagement.

Certains n'ont pas assez de chance comme Luc et Kossi. Soit ils tombent malades au bout de quelques mois, soit ils se font dérober la moto.

C'est le cas de Silva, 34 ans. Il vient de sortir d'une infection pulmonaire, le visage émacié, il raconte : «j'ai signé un contrat de deux ans avec un propriétaire mais au bout de sept mois, je suis tombé malade. Il n'a rien voulu comprendre, il m'a retiré la moto, lorsque j'étais hospitalisé. Sur les sept cent cinquante mille (750.000) francs CFA, je lui ai payé trois cent mille. De mon retour de l'hôpital j'ai entamé des démarches. Il ne me donne que de faux rendez-vous. J'ai eu à le convoquer au commissariat, mais comme il n'y a aucun papier certifiant notre contrat, je n'ai pas eu gain de cause», dit-il d'un ton amer.

Paul, quant à lui s'est fait dérober sa moto, une nuit à Totsi, banlieue nord-ouest de Lomé. Malgré sa nuque ouverte par un coup de gourdin ou de machette et plusieurs mois d'hospitalisation, son patron n'a rien voulu savoir. «Après mes soins, il m'a convoqué pour complicité de vol de moto. Heureusement pour moi, le jour qu'on a voulu m'enfermer au commissariat central, j'y ai heureusement retrouvé et reconnu mon agresseur, mis en garde pour le même délit. J'ai quand même

passé soixante douze heures en détention. La moto a été retrouvée mais je n'ai pas été remboursé, ni maintenu », déclare t-il avec beaucoup de peines.

Tandis que certains propriétaires à l'instar de ceux de Silva et de Paul exploitent les conducteurs de taxi moto, d'autres par contre sont compatissants. C'est le cas de M. Jean E., propriétaire d'un important parc de moto.

A Nyékonakpoè, un ancien quartier de Lomé, il est à peine 6 heures, dans la grande cour de M. Jean, un retraité, une dizaine de motos attendent d'être enfourchées. En ce mardi 19 octobre, la fraîcheur matinale tarde à se dissiper. Avec ses 70 ans et une taille d'un mètre soixante, ce monsieur garde encore une certaine vigueur. Pour aider les jeunes sans emploi, il a investi dans les taxis motos. «C'est un bon investissement et c'est une manière pour moi d'aider la jeunesse. Je leur confie des motos qu'ils me remboursent au double du prix d'achat sur une durée de deux ans », explique t-il. Avec eux, je signe un contrat en bonne et due forme que je respecte. C'est une activité lucrative. Au bout du compte tout le monde est satisfait, confie t-il.

Parmi ses employés, il y en a qui sont de mauvaise foi. Il arrive en effet que certains, après quelques temps disparaissent avec la moto. Et, à défaut du remboursement par la caution c'est le propriétaire qui est perdant. «Ce sont eux –mêmes conducteurs, qui nous obligent à ne plus leur faire confiance. Ils sont pour la plupart malhonnêtes», conclut le retraité.

Selon l'OMS

La drépanocytose reste méconnue et négligée

La drépanocytose est une pathologie méconnue, mais néanmoins, qui affecte près de 50 millions de personnes dans le monde. La drépanocytose est une maladie génétique, héréditaire du sang qui est due à une anomalie de l'hémoglobine contenu dans le globule rouge. En effet, elle est due au remplacement de l'hémoglobine normale (A) par une hémoglobine anormale appelée «hémoglobines».

Il faut mettre l'accent sur des questions importantes d'information et d'éducation des populations à l'échelle planétaire car la drépanocytose, malgré le nombre importants de malades à

travers le monde, reste une maladie méconnue et négligée. Considérée comme un véritable problème de santé publique cette maladie du sang est à l'origine des taux de mortalité infantile les plus élevés dans plusieurs pays. C'est pourquoi, les pays concernés doivent se mobiliser davantage pour sensibiliser les populations sur l'importance du dépistage précoce de la drépanocytose qui, selon les spécialistes, permet de réduire considérablement la mortalité infantile par cette affection avant d'atteindre sa forme sévère.

Il faut savoir que la drépanocytose est une pathologie très grave dont les principaux

symptômes sont l'anémie, des crises douloureuses effroyables, une sensibilité accrue à certaines affections. La drépanocytose n'est pas une maladie très rare. Elle est particulièrement fréquente dans les populations d'origine africaine subsaharienne, des Antilles, d'Inde, du Moyen-Orient et du bassin méditerranéen. Rappelons que la lutte contre la drépanocytose figure depuis 2009 parmi les priorités de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et occupe le quatrième rang dans les priorités en matière de santé publique mondiale, après le cancer, le sida et le paludisme.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°272 DE LOTO KADOO DU 07 MARS 2014

Le Tirage de Loto Kadoo auquel nous assistons ce 14 Mars 2014, porte le N°273. Conformément aux règles de LOTO KADOO, le tirage de ce jour se fera directement avec bonus, car les deux derniers tirage ont été effectués sans bonus.

Lors du dernier tirage de Loto Kadoo, l'essentiel des gros lots a été remporté par les parieurs de LOME.

En effet, les points de vent 3011, 6214, 70002, 30032, 60228, 30038 et 6939 basés dans la capitale ont recensé en tout, trois lots de 500.000F CFA, deux lots de 750.000F CFA, un lot de 825.000F CFA, un gros lot de 1.000.000F CFA et un super gros lot de 2.500.000F CFA.

A l'intérieur du pays, c'est la ville de BADOU qui s'est démarquée par deux gros lots de 1.000.000F CFA gagnés auprès des opérateurs 2108 et 20101.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS, UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°273 de Loto Kadoo du Vendredi 14 Mars 2014

Numéro de base

74

08

83

22

21

Numéros bonus

66

72

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 683 de Lotto Diamant du lundi 17 Mars 2014

Numéro de base

**

**

**

**

**